

Il y a tellement à découvrir dans le monde dont nous ignorons l'existence tant que nous n'en avons pas fait l'expérience ...

« Les meilleurs voyages répondent à des questions qu'au début vous n'aviez même pas pensé à poser. »

Jeff Johnson

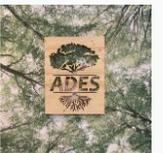


Deux modalités pour la mobilité internationale :

- Un stage à l'étranger dans une entreprise ou un lieu de travail en lien avec le diplôme présenté



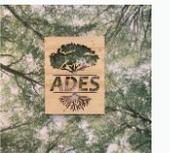
- Une période d'étude au sein d'un établissement d'enseignement supérieur partenaire



Mobilité européenne



- Le programme Erasmus+ est le programme européen pour l'éducation et la formation, la jeunesse et le sport.
- Il a notamment pour objectif de financer des projets portés par des établissements, des organisations, des associations, des collectivités territoriales, etc. œuvrant dans ces domaines.
- la plateforme Mon Projet Erasmus+ vous permet de retrouver toutes les ressources, documents et informations nécessaires pour déposer une candidature pour financer un projet Erasmus+.

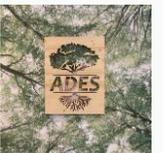


Les pays participants au programme*



- **Les 27 états membres de l'Union européenne** : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède et République tchèque.
- Islande, Liechtenstein, Norvège, Turquie, Macédoine du Nord, Serbie, Royaume Uni, Suisse
- Les pays du voisinage européen à l'Est (Arménie, Azerbaïdjan, Biélorussie, Géorgie, Moldavie, Ukraine) et au Sud (Algérie, Maroc, Tunisie, Lybie, Egypte, Palestine, Jordanie, Israël, Liban, Syrie), les Balkans occidentaux (Albanie, Bosnie Herzégovine, Kosovo, Monténégro), la fédération de Russie

*sous réserve de vérification sur diplomatie.gouv



Conditions :

- Être inscrit dans un cursus de formation supérieure
- Déposer un dossier conformément à la procédure de l'ADES

Durée :

2 mois maximum (60 jours)

Montant :

Le montant de la bourse ERASMUS+ varie selon la destination, la durée et le type de mobilité. Le montant est calculé selon le groupe de destination :

- Bourse « moyenne » : entre 422 et 756€*
- Bourse « supérieure » : entre 498 et 824€
- Bourse « inférieure » : entre 405 et 700€

Financement :

Pas de cumul possible

Versement :

En 2 fois : 80% avant le départ, le solde dès le retour et sur présentation des émargements

Dépôt :

Après de l'ADES, le plus tôt possible

Pièces à joindre :

- Dossier complet (lettre de motivation, budget, passeport, visa, vaccinations selon pays, copies transport, justification d'hébergement, permis de travail selon la destination...)
- Signature d'une convention de stage avec l'établissement d'accueil

- <https://monprojet.erasmusplus.fr/>



Aide régionale individuelle

« La Région souhaite donner aux jeunes les meilleures chances de réussite dans leurs études et leur future insertion professionnelle. Une expérience internationale constitue un atout précieux de développement professionnel et personnel, souvent décisif au moment de rechercher un emploi. »

<https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr>

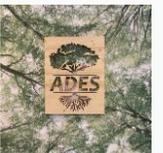
[Le COREMOB Nouvelle-Aquitaine | So Mobilité - Ton site d'info en Nouvelle-Aquitaine pour bouger à l'étranger \(somobilite.fr\)](#)

Contact :

Service relation à l'utilisateur Direction de la jeunesse et de la citoyenneté 0549384938

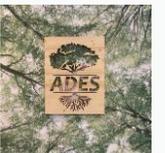


Toute destination (hors territoire français et hors territoire, département, région ou collectivité d'outre-mer et hors pays d'origine pour les demandeurs de nationalité étrangère)



Conditions d'aide de la Région

- Stage professionnel à l'étranger
- Formation délivrée par un établissement reconnu et habilité par l'Etat à délivrer des diplômes ou par la Région pour les formations Sanitaire et Sociale
- Projet validé par l'établissement de formation
- Plafond de revenus du demandeur ou du foyer fiscal fixé à 50 000 € (revenu fiscal de référence, pondéré par les points de charge)
- Pas d'indemnisation mensuelle supérieure à 700 €
- Être inscrit dans un cursus de formation supérieure
- Déposer un dossier conformément à la procédure de l'ADES



Durée :

- 2 semaines minimum

Montant :

Pour les boursiers :

- 100€ par semaine complète de stage
- 110 € par semaine si Revenu Fiscal de Référence < 30 000 € (bonus inclusion)

Pour les non boursiers :

- 80 € par semaine complète de stage
- 100 € par semaine si RFR < 30 000 € (bonus inclusion)
- Bonus jusqu'à 1000 € pour les personnes en situation de handicap

Financement :

Pas de cumul possible



Versement :

En 2 fois : 80% avant le départ, le solde dès le retour et sur présentation de l'attestation de stage

Dépôt :

Par le candidat à la mobilité et l'ADES le plus tôt possible

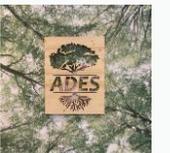
Pièces à joindre :

- CV
- Copie CNI ou passeport, carte de séjour pour les ressortissants étrangers, en cours de validité
- Attestation d'attribution de bourses sur critères sociaux
- Avis d'imposition du demandeur sur les revenus N-2
- RIB du demandeur
- Copie de la convention de stage signée par l'entreprise à l'étranger, l'établissement de formation et le stagiaire (AVANT LE DEPART)
- Carte d'invalidité, le cas échéant



Les étapes de la mobilité à l'ADES

- **Projet** à renseigner sur le document type accessible sur le site Internet de l'ADES ou auprès du Référent Mobilité
 - Le projet est remis au Responsable de Formation pour avis
 - Le Responsable de Formation transmet au Référent Mobilité pour un premier examen et une demande de pièces administratives
 - Le projet est examiné en **Commission Mobilité** réunissant les Responsables de Formation ES et EJE, le Directeur et le Référent Mobilité
- A l'issue de l'instruction, il peut être demandé des compléments d'informations et/ou des pièces administratives
 - Selon le pays de destination, une vérification auprès des Consulats est effectuée sur les éventuels risques encourus
 - Après instruction du dossier, une **réponse** définitive est transmise par la Commission Mobilité
 - Pour les apprentis, salariés, **une attestation d'autorisation de stage** doit être délivrée par l'employeur pour la période concernée.
 - Pour les stages dans des **pays à risque**, consultez : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination/>



Ateliers d'accompagnement à la mobilité internationale

- Ils ne sont pas obligatoires
- De 12h30 à 13h30
- Permettre aux étudiants de réfléchir aux opportunités de mobilité au cours de leur formation, d'en cerner les avantages mais aussi de soulever les points de vigilance pour bien préparer sa mobilité.
- Soutien à la construction du projet de stage à l'étranger dans la continuité du projet de formation.



La culture

« Comme le fait observer Claude Lévi-Strauss, la première réaction de la conscience humaine, en l'absence de toute réflexion, est de considérer la diversité des cultures comme le résultat aberrant d'un écart par rapport à une norme supposée être objective ».

Daniel Guillon-Legeay, « Claude Lévi-Strauss : l'ethnocentrisme, entre humanité et barbarie, ou le paradoxe du relativisme culturel », Classiques iPhilo, 4/11/2016

« Les définitions de la culture abondent. On s'accorde généralement à dire que la culture s'apprend, qu'elle permet à l'homme de s'adapter à son milieu naturel et qu'elle varie beaucoup, qu'elle se manifeste dans des institutions, des formes de pensée et des objets matériels. Une des meilleures définitions de la culture, quoique déjà ancienne, est celle d'E. B. Tylor, qui la définit comme « *un tout complexe qui inclut les connaissances, les croyances, l'art, la morale, les lois, les coutumes et toutes autres dispositions et habitudes acquises par l'homme en tant que membre d'une société* ». »

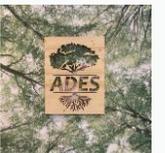
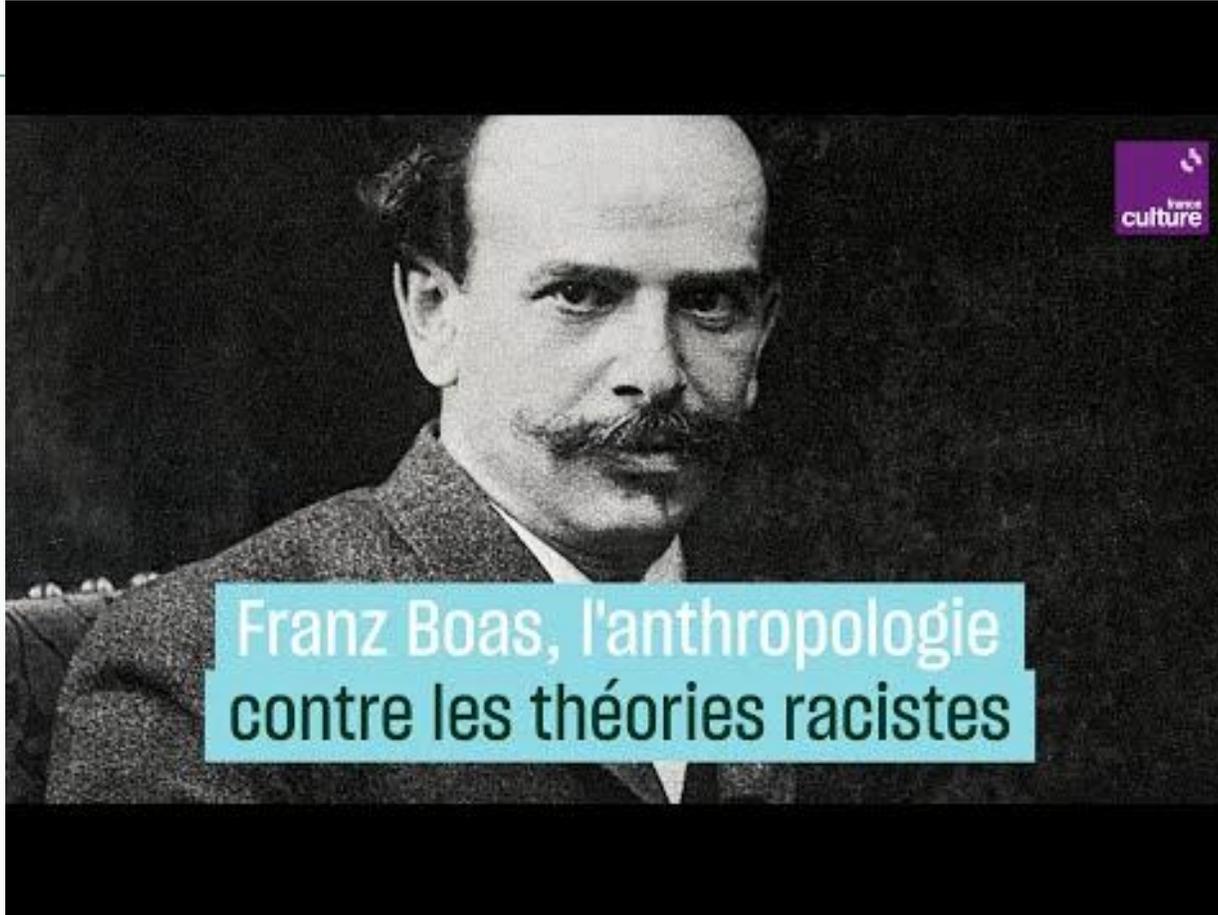
Jean-Marie Tremblay, Melville J. Herskovits (1950) : Les bases de l'anthropologie culturelle, « les classiques des sciences sociales », 2003. Bibliothèque Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi

La culture est vivante, elle bouge, agit et influence les comportements des individus appartenant à une société donnée et dans laquelle cette culture est pratiquée. La culture est un miroir qui reflète la vie quotidienne et les comportements des gens. Elle se définit comme : « *Un ensemble de manières de voir, de sentir, de percevoir, de penser, de s'exprimer, de réagir, des modes de vie, des croyances, un ensemble de connaissances, de réalisations, d'us et de coutumes, de traditions, d'institutions, de normes, de valeurs, de mœurs, de loisirs et d'aspirations.* »

Larousse. (1988). Dictionnaire actuel de l'éducation. Paris : Larousse, p. 251



L'Anthropologie avec Franz Boas



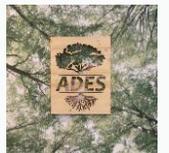
La question du « sexe social »* avec Margaret Mead

Margaret Mead s'inscrit dans la poursuite des travaux de Franz Boas.

« Elle cherche à montrer que les traits de caractère et le comportement des hommes et des femmes résultent de conditionnements sociaux. On dirait aujourd'hui qu'être homme ou bien qu'être femme est une "construction sociale". Mead s'inscrit ainsi dans la catégorie des penseurs pour lesquels la relativité des cultures est fondamentale. Combattant l'idée d'un "éternel féminin", elle passe pour une icône du culturalisme. Selon elle, hommes et femmes jouent à être des hommes et des femmes, mais ils ne sont pas intrinsèquement différents

Damon, Julien. « La pensée de... - Margaret Mead (1901-1978) », *Informations sociales*, vol. 134, no. 6, 2006, pp. 27-27.

*notion de genre aujourd'hui



Merci pour votre écoute

CONTACTS :

- Directeur de l'ADES : Cédric Bourniquel
- Responsable ES : Malika Sebbagh
- Responsable ME : Marjorie Desbats
- Responsable EJE : Nadia Benaouadi
- Référentes Mobilité Internationale Galway Gervais & Laureline Chapuis

